



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 49465

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber rappelle à M. le ministre des affaires étrangères ses inquiétudes sur la situation des droits de l'homme en Turquie, et singulièrement sur la torture, les exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires, sur les détentions arbitraires qui sont toujours pratiquées dans ce pays. Ces questions doivent être évoquées devant la commission des droits de l'homme des Nations Unies. Il est nécessaire que la France adopte une attitude ferme et résolue devant cette commission et tente de convaincre ses partenaires européens d'en faire de même pour qu'une résolution claire et sans ambiguïtés soit adoptée par la commission, rappelant que la Turquie a systématiquement ignoré les demandes de visite des différents rapporteurs spéciaux des Nations Unies. Il demande si telle sera la position de la France lors de cette commission, et si le ministre compte demander la condamnation de la Turquie pour ses violations massives des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la 53e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui se tient à Genève jusqu'au 18 avril, l'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La visite du ministre des affaires étrangères à Ankara, les 2 et 3 avril derniers, a été l'occasion de rappeler l'obligation qui incombait à la Turquie, dans le cadre de sa vocation européenne, de se mettre en conformité avec l'ensemble des normes de la communauté internationale en matière de protection des droits de l'homme. Nous encourageons les autorités turques à poursuivre et à accélérer le processus de démocratisation. À cet égard, la mise en œuvre des mesures annoncées en matière de liberté d'expression et la création d'un bureau chargé de faire la lumière, sous l'autorité du ministère de l'intérieur, sur le cas des personnes disparues devraient constituer une avancée significative supplémentaire. À l'aune de ces développements, notre objectif est d'inciter les autorités turques à accepter les visites des rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre sur place comme elles l'ont fait en 1996 pour le rapporteur spécial sur la liberté d'expression. C'est la position qu'a présentée le ministre des affaires étrangères à ses interlocuteurs turcs à l'occasion de sa visite en Turquie.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49465

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1270

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2040